



Paris, 17 AVR. 2018

Le vice-président

Réf : VP-18-01023-D

Monsieur le Président,

Les résultats du « baromètre social » rendus publics en septembre 2017 **ont montré la nécessité d'une réflexion** sur les thèmes des modalités de l'information, de la consultation et de la concertation au sein des juridictions administratives, tant à l'intérieur de chaque juridiction, que dans les relations entre elles et le Conseil d'Etat gestionnaire.

Le Conseil supérieur des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, dans sa séance du 21 février 2018, a décidé d'instituer en son sein, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, un groupe de travail chargé de mener cette réflexion et de faire toute proposition qui lui paraîtra utile. Le Conseil a décidé que ce groupe sera composé, outre de membres du conseil supérieur des tribunaux administratifs, de magistrats du corps représentatifs de l'ensemble des grades et il vous en a confié la présidence. Vous serez assisté en tant que de besoin par les services de la direction de la communication du Conseil d'Etat.

Ce groupe de travail fera le point sur les pratiques en vigueur dans les juridictions et réfléchira aux améliorations à mettre en œuvre pour mieux associer les magistrats aux problématiques d'organisation et de fonctionnement des juridictions dans lesquelles ils sont affectés. Il s'agira d'examiner tout à la fois le champ nouveau de la consultation, de la concertation et de la communication interne ainsi que les outils existants ou à créer pour mieux servir les objectifs que vous aurez retenus. Le rôle de l'assemblée générale des magistrats devra tout particulièrement être examiné en tenant compte de la taille des juridictions. Vous pourrez proposer des expérimentations pour des juridictions volontaires.

M. Philippe Gazagnes  
Président  
Tribunal administratif de Clermont-Ferrand  
16 Place de l'Etoile  
63033 CLERMONT-FERRAND

Le groupe de travail aura également pour mission d'étudier le réseau et les relations que doit entretenir le secrétariat général du Conseil d'Etat, gestionnaire du corps, avec les cours et les tribunaux. Il s'interrogera plus particulièrement sur les améliorations des vecteurs d'information du Conseil d'Etat, vers les juridictions et les magistrats, ainsi que sur le rôle des chefs de juridiction, pour améliorer les conditions d'exercice des magistrats et renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté juridictionnelle. Il fera toute proposition utile sur les relations entre le Conseil d'Etat et les juridictions. Il s'interrogera aussi sur l'utilité et les modalités de préparation du rapport annuel et du projet triennal de juridiction.

Enfin, le groupe pourra faire toute proposition pour développer les relations entre les juridictions, notamment entre une cour administrative d'appel et les tribunaux de son ressort (formation, information, échanges...).

Le groupe de travail procédera aux consultations et auditions de toutes les personnalités dont les avis ou l'expérience lui paraîtra de nature à nourrir ses réflexions, y compris les membres du secrétariat général ou de la mission d'inspection des juridictions administratives. Il proposera toute voie d'action utile : modification de la législation ou de la réglementation, amélioration des outils de communication, propositions relatives aux orientations du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, formulation de bonnes pratiques.

Le Conseil supérieur a souhaité que votre groupe puisse remettre son rapport à l'automne 2018.

En vous remerciant d'avoir accepté d'animer cette réflexion, je vous prie de croire, monsieur le président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



---

Jean-Marc Sauvé